



**ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS 2023, 2024, 2025**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **19 décembre 2022 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2023 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **19 décembre 2022 à 19h15**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025 et le budget 2023.

Deux-Montagnes, ce 5 décembre 2022.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques